

RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉGIE 2020

Voici la rémunération accordée, pour l'année 2020, au président et ce, selon le Règlement #44 concernant une rémunération pour le président du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

Rémunération 2020 : 5 621.40 \$ / an

Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre 1064, rue Industrielle Mont-Laurier, Québec J9L 3V6

Sans frais : 1 (844) 623-7382 Internet : www.ridl.ca

Téléphone : (819) 623-7382

Facebook : Régie de la Lièvre – Agente de communication